

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 51 (1989)
Heft: 5

Rubrik: Revue des produits

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'agriculture n'est pas directement concernée

Dans le cadre de la consultation, l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture a donné son avis en tant que représentant de l'agriculture en matière de circulation. Bien que ces questions ne touchent l'agriculture que marginalement, peut-être dans le cas où le tracteur est stationné sur un trottoir, il est de notre devoir de les communiquer à nos membres. Cette publication est certes justifiée par le fait que nous participons tous au trafic en tant que piétons, cyclistes ou conducteurs.

à chaque intersection si leur validité doit s'étendre au-delà. Lorsqu'une prescription s'applique non seulement à un tronçon de route, mais également à l'ensemble d'une zone résidentielle, le nombre des panneaux nécessaires à sa signalisation est relativement élevé.

Dans des circonstances déterminées, la signalisation par zones permet désormais d'indiquer au moyen d'un seul signal des prescriptions de circulation applicables à une zone toute entière. La prescription ou l'indication à respecter est apposée sur un panneau rectangulaire blanc portant la mention «ZONE» et s'applique jusqu'au signal indiquant la fin de la zone. Cette réglementation entrera en vigueur le 1^{er} mai 1989.

Indicateur de direction unique pour les cyclistes

Les cyclistes et les cyclomotoristes disposaient jusqu'à présent de divers indicateurs de direction: le signal «Itinéraire recommandé aux cyclistes et cyclomotoristes», que représente un cycle blanc sur fond bleu, le signal rouge qui indique les circuits pour cycles et la plaque de confirmation rouge correspondante. Un nouvel et unique indicateur de direction rouge remplacera désormais les deux signaux précédents et sera com-

plété par la plaque de confirmation rouge. Les cyclistes pourront s'orienter plus facilement grâce à cet indicateur de direction rouge qui s'intègre bien dans le système des couleurs utilisé pour les indicateurs de direction.

Succession des couleurs dans les installations de signaux lumineux

La réglementation actuelle autorise deux sortes d'installations de signaux lumineux: l'une dont la succession des couleurs est: vert-jaune-rouge-vert; l'autre où le feu jaune apparaît également

à la fin du feu rouge pour annoncer le prochain passage au vert. Diverses interventions parlementaires ont demandé que le feu jaune supplémentaire devienne le seul système obligatoire, dans l'intérêt de la protection de l'environnement et des économies d'énergie. Ce système entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

D'autres modifications de l'ordonnance sur la signalisation routière portent sur les voies à sens unique. Un nouveau signal «Sens unique avec circulation en sens inverse limitée» sera introduit. La circulation en sens inverse est autorisée sur les routes munies d'un tel signal. La nature et la circulation autorisée (par ex. les cycles) doit être indiquée par la mention correspondante. Enfin, les panneaux «bouchon» et «intersection à sens giratoire obligatoire» font également partie des innovations prévues.

Département fédéral de justice et police

Revue des produits

Moissonneuse-batteuse pour la pente

Toutes les moissonneuses-batteuses Laverda et Fiatagri sont dotées en exclusivité de secoueurs dont le nombre de tours et l'angle d'inclinaison sont réglables. Une des spécia-



lités de la gamme Laverda est, entre autres, la 3550 AL. Elle est la seule véritable moissonneuse-batteuse pour la pente avec mise à niveau. La mise à niveau entièrement automatique aussi bien dans le sens longitudinal que latéral fait de la 3550 AL la machine la plus sûre pour le travail dans les pentes.

La nouveauté essentielle de la moissonneuse-batteuse MX consiste dans le batteur-séparateur logé transversalement directement derrière la table de coupe, les organes de nettoyage pneumatiques et du correcteur de niveau permettant une bonne efficacité jusqu'à 20% de déclivité.

AGROTEC SA, Siglsdorf

Le nouveau Polytrac-Bucher 40 RS L'outil universel pour la plaine et la montagne

Polytrac-Bucher veut dire: véhicule agricole motorisé à usage universel pour la plaine et la montagne, pour l'exploitation herbagère ou de culture.

L'élément de base du Polytrac 40 RS est un nouveau tracteur 4 roues motrices 38 CV. Le puissant moteur 4 cylindres à injection directe est extrêmement économique et silencieux. Le rayon de braquage très restreint, malgré l'entraînement sur les 4 roues, représente un autre avantage important. Le relevage hydraulique, le chape d'attelage, les prises de force 540 et 1000 min⁻¹ répondent aux normes internationales.

Nouveau est la partie frontale du véhicule avec une très bonne visibilité sur les outils: relevage et prise de force frontales permettent l'utilisation des toutes sortes d'outils frontal, et de ce fait l'exécution de plusieurs opérations en un seul passage. Par exemple: Epandre de l'engrais et sarcler, traiter et passer le rouleau, faucher et charger, etc ... Les avantages sont évidents: sol moins comprimé, économie de temps et de carburant, etc ...

Les 4 roues motrices et le centre de gravité très bas font du Polytrac 40 RS un outil apte à la pente par excellence. Cette aptitude peut encore être augmentée par l'utilisation de roues jumelées ou de pneus extra-larges.



Polytrac-Bucher 40 RS équipé de techniques modernes: un outil polyvalent pour la plaine et la montagne.

Un autre avantage important consiste en la possibilité d'utiliser dans les pentes les mêmes machines performantes et à des prix plus avantageux qu'en plaine.

Le Polytrac-Bucher 40 PS présente d'importants avantages techniques: relevage hydraulique et prises de force avant et arrière, garde au sol importante, poste de conduite confortable et visibilité optimale sur les outils frontaux.

Données techniques:

- moteur diesel 4 cylindres à injection directe 38 CV
- embrayage double pour prises de

force AV et AR avec 540 et 1000 min⁻¹

- entraînement 4 roues déclencheable, garde au sol importante et grand angle de braquage
- boîte à 8 rapports à inverseur, levier au volant, 25 km/h
- relevage hydraulique frontal avec compensation du poids à réglage continu
- freins à disques à bain d'huile
- 4 commandes hydrauliques pour de multiples combinaisons
- puissance du relevage AV: 450 kg, AR: 1100 kg
- poids total: 1350 kg seulement

Bucher-Guyer SA, Niederweningen

FAUCHEUX GAMME F L'INNOVATION MONDIALE

DYNATRONIC SYSTEM
«L'HYDRAULIQUE ULTRA-SIMPLE»

F1 **TOUT HYDRAULIQUE = 4 VÉRINS D.E.**
80-120 cv tracteurs 2 et 4 roues motrices.
Parallélogramme intégré.

F2 **TOUT HYDRAULIQUE = 4 VÉRINS D.E.**
60-85 cv tracteurs 2 et 4 roues motrices.
Option parallélogramme.

F3 **TOUT HYDRAULIQUE = 4 VÉRINS D.E.**
40-65 cv tracteurs 2 et 4 roues motrices.
Option parallélogramme.

**GARANTIE
5 ANS**

**GARANTIE QUALITÉ
LONGUE DURÉE**
contre toutes
déformations
des bras du
chargeur.

Le défi

ADRA/2127

Allamand Importateur général pour la Suisse
1110 Morges, téléphone 021-801 41 21

16